GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE NIMES

SC - DISSOLUTION

Le dossier complet permettant de modifier une inscription au registre du commerce et des sociétés peut être déposé sur le site https://www.infogreffe.fr/formalites/modifier-une-entreprise

Les documents à joindre au dossier de modification

Actes à produire

- un exemplaire du procès-verbal décidant la dissolution et nommant le liquidateur, certifié conforme par le représentant légal

Pièces justificatives à joindre au dossier

- un pouvoir du représentant légal s'il n'effectue pas lui-même la formalité
- une attestation de parution dans un journal d'annonces légales.

Si le liquidateur ne figure pas sur le Kbis de la société concernée, fournir les pièces suivantes:

- une photocopie de la pièce d'identité du liquidateur . Pour les personnes de nationalité étrangère, fournir une copie recto verso du titre de séjour.
- une déclaration sur l'honneur de non-condamnation du liquidateur
- une attestation de filiation (nom et prénoms des parents) du liquidateur, sauf si la filiation figure dans un document déjà produit.

Coût

- Joindre à la formalité un règlement de 185.77 € (comprenant 13,16 €de coût de dépôt d'actes).

NB: Si la société possède un ou des établissements secondaires hors du ressort du greffe de Nîmes, ajouter : 39,89 € par établissements supplémentaires situés à des greffes différents

Répartition du montant exigé pour cette formalité

Emoluments du Greffe (HT)	Débours / Frais postaux	TVA	INPI	BODACC	Tarif (TTC)
42,26 €	0 €	8,45 €	5,9 €	116 €	172,61 €

Greffe : émoluments fixés par arrêté du 10 mars 2020 du ministre de l'économie et des finances et du ministre de la justice
INPI : Institut National de la Propriété Industrielle (somme reversée par le greffe)
BODACC : Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales (somme reversée par le greffe)